

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DJS 130 Subvention (80 000 euros) et convention avec le Sporting Club de Paris au titre de l'année 2017.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Sporting Club de Paris ;

Vu la convention signée le 5 juin 2015 par la Ville de Paris et le Sporting Club de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat du 5 juin 2015 est remplacé par une nouvelle convention à compter de la date d'effet de cette dernière et dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la nouvelle convention avec le Sporting Club de Paris, 12, rue Gandon (13e).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 80 000 euros est attribuée au Sporting Club de Paris (2882/2017_06100) au titre de l'année 2017 dans le cadre des actions d'intérêt général qu'il s'est engagé à effectuer.

Article 4 : Un premier acompte de 40 000 euros ayant déjà été versé au titre de la convention du 5 juin 2015, la dépense correspondante, soit 40 000 euros, sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, VF88001, mission 520 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO